

REGLEMENT DU CONCOURS TREMPLIN ENTREPRENEURIAT SPORTIF AU FÉMININ

PREAMBULE

Le concours tremplin « Entrepreneuriat sportif au féminin » vise à promouvoir l'entrepreneuriat sportif des femmes et à renforcer leur insertion professionnelle dans ou par le sport.

Initié par Sport Impact en coopération avec le projet « Sport pour le Développement en Afrique » de la GIZ – la coopération technique allemande (ci-après « GIZ-S4DA »), le concours se veut être une solution à la faible représentativité des femmes sur le marché du travail, plus précisément dans le sport.

Les finalistes du concours tremplin « Entrepreneuriat sportif au féminin » seront invités à présenter leur projet à l'oral devant un jury composé de représentant*e*s de GIZ-S4DA, de Sport Impact et d'athlètes de haut niveau (Sport Impact Leaders) en marge du Sport Impact Summit.

Organisé par Sport Impact à Dakar – Sénégal du 31 mai au 2 juin 2023, le Sport Impact Summit est un événement fédérateur réunissant plusieurs personnalités et décideurs internationaux, afin d'aborder très concrètement des thématiques au cœur des enjeux de développement du sport et de développement par le sport en Afrique.

Le projet lauréat sera également sélectionné en marge de l'événement et il bénéficiera notamment :

- d'une subvention d'un montant maximum de quinze mille (15 000) euros versés sur une période maximale de dix (10) mois ;
- d'un programme de renforcement de compétences sur l'approche « sport pour le développement » ;
- d'une formation en gestion administrative et financière pour la subvention ;
- d'une amplification et valorisation de son projet.

Critère d'éligibilité des structures candidates

Le concours tremplin « **Entrepreneuriat sportif au féminin** » est ouvert aux personnes morales de type :

- Structure privée sénégalaise fondée et dirigée par une femme âgée à minima de 18 ans et résidente exclusivement au Sénégal, de nationalité sénégalaise ou d'Afrique de l'Ouest francophone
- Groupement d'Intérêt Economique (GIE) majoritairement composé de femmes âgées à minima de 18 ans et résidentes exclusivement au Sénégal, de nationalité sénégalaise ou d'Afrique de l'Ouest francophone
- Organisation de la Société Civile (OSC) fondée et dirigée par une femme âgée à minima de 18 ans et résidente exclusivement au Sénégal, de nationalité sénégalaise ou d'Afrique de l'Ouest francophone

Consultez la liste des nationalités éligibles en cliquant [ici](#)

Critères d'éligibilité du projet

Le projet doit être déployé au Sénégal et être en lien avec la thématique de l'entrepreneuriat et de l'insertion professionnelle des femmes par le sport.

Le projet doit être en phase d'amorçage et avoir été lancé depuis au moins un (1) an et au plus trois (3) ans.

Les projets liés à la construction d'infrastructure et/ou purement liés à l'achat de matériels / équipements ne sont pas éligibles.

Tous les coûts budgétisés doivent impérativement faire l'objet d'un justificatif (coûts directs) ; les forfaits et frais généraux (« overheads ») ne sont pas autorisés. Les documents justificatifs devront être soumis pour les décomptes.

Des reports entre lignes budgétaires principales peuvent être convenus jusqu'à 20% maximum.

Des règles budgétaires détaillées seront partagées avec les projets présélectionnés, qui devront revoir leurs budgets en fonction sur la base d'un modèle fourni par GIZ-S4DA.

Modalités de dépôt des candidatures

Chaque structure candidate ne peut déposer qu'une seule candidature. Le dépôt d'une candidature entraîne obligatoirement l'acceptation du présent règlement.

Toute structure qui souhaite postuler doit dans un premier temps s'inscrire sur la plateforme Sport en Commun, www.sportencommun.org, puis remplir le formulaire de candidature en ligne dédié au concours. Aucune candidature ne sera traitée en dehors de celles déposées à travers ce formulaire en ligne.

Le formulaire de candidature en ligne correspond à un formulaire restreint, qui permettra notamment de valider ou non l'éligibilité et d'évaluer la qualité de la demande.

Les candidatures doivent être rédigées en français et déposées au plus tard le 14 avril à 17 heures GMT.

Pièces à fournir

- Acte de création (récépissé de l'organisation émanant de l'autorité compétente) ;
- Organigramme de la structure (conseil d'administration/bureau, direction exécutive/équipe technique) ;
- CV de la fondatrice du projet ;
- CV de la personne en charge de la gestion comptable et financière ;
- CV des équipes (dont les éducateurs pédagogiques et sportifs, si applicable) qui seront principalement en charge de la mise en œuvre du projet sur le terrain ;
- Dernier rapport d'activités (si disponible)
- Etat financier annuel certifié ou validé par le Conseil d'Administration ou un rapport d'audit d'une des trois dernières années ;

- Projections financières sur cinq (5) ans du projet
- Budget sur la période des dix (10) mois couverts par la subvention GIZ
- Chronogramme des activités sur la période des dix (10) mois maximum

Mode de sélection

Trois (3) projets seront sélectionnés à l'issue de la première étape d'étude des dossiers. Les trois candidatures présélectionnées seront invitées à revoir leur budget sur la base de conditions budgétaires détaillées et du modèle partagé, à soumettre une description de projet avec chronogramme des activités, et présenter leur projet à l'oral devant un jury composé de représentants de Sport Impact, de représentants de GIZ-S4DA et d'athlètes de haut niveau (Sport Impact Leaders) lors du Sport Impact Summit 2023. Le projet lauréat sera également annoncé en marge de l'événement.

Une évaluation des capacités commerciales et juridiques du projet lauréat sera nécessaire, avant conclusion de la convention de subvention.

Calendrier cible

- Ouverture de la période de candidature : 8 mars 2023
- Clôture de la période de candidature : 14 avril 2023
- Annonce des candidatures présélectionnées par le jury final : 28 avril 2023
- Pitch, soumission d'une description de projet avec chronogramme des activités et budget révisé, et annonce du projet lauréat : en marge du Sport Impact Summit prévu à Dakar – Sénégal du 31 mai au 2 juin 2023

Versement des fonds

Avant que la première tranche de la subvention puisse être versée, la convention de subvention doit être signée.

Le versement des avances se fera selon les modalités de la GIZ, à savoir en fonction des besoins actuels mensuels. Le décompte avec preuves d'utilisation conforme doit être présenté au plus tard deux semaines après la fin de la période couverte par l'avance, pour pouvoir demander le versement suivant.

La liste des dépenses accompagnée des pièces justificatives originales correspondantes tiendra lieu de preuve d'utilisation.

Mise en œuvre du projet

La structure lauréate s'engage à utiliser la contribution financière conformément à la demande narrative et financière acceptée. Toute modification importante touchant aux objectifs, partenaires, activités, calendrier ou budget d'un projet lauréat doit obligatoirement être signalée et validée par GIZ-S4DA avant d'être effectuée. Le non-respect de cette clause ou la non-réalisation partielle ou complète du projet pourra entraîner la réaffectation des financements accordés ou la demande de remboursement intégral ou partiel des sommes déjà versées.

Suivi des projets et compte-rendu

GIZ-S4DA offrira une formation sur la gestion administrative et financière de la subvention au projet lauréat, et sera en échange régulier avec le projet lauréat. La procédure de versement des avances (voir plus haut) garantira un suivi étroit des dépenses et de la mise en œuvre du projet.

Outre toutes les pièces justificatives pour les dépenses, un rapport d'activité avec photos à l'appui devra être soumis.

Obligations des candidats

La structure lauréate autorise la publication et l'utilisation par Sport Impact, la plateforme Sport en Commun et par la GIZ de leur nom, des informations relatives au projet financé, des rapports intermédiaires et finaux, des photos, des vidéos et renoncent à la perception de tout droit ou indemnité à ce titre.

La structure lauréate doit par ailleurs faciliter les suivis et évaluations par Sport Impact et la GIZ-S4DA de leur projet sur le terrain en mettant à disposition les documents et renseignements utiles.